

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

Absente :

Mme FREYTHER Josiane, excusée - procuration écrite à M. SIBEAUD Frédéric

Secrétaire de séance : M. SIBEAUD Frédéric

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation des conseillers municipaux les délibérations de la séance du 22 octobre 2014.

Avant de passer à l'ordre du jour, il propose de rajouter le point suivant :

- Transformation du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Aucune objection n'ayant été formulée, le Maire passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Construction d'un hangar communal - attribution du marché de maîtrise d'œuvre
2. Travaux de mise en conformité de l'éclairage public
3. Avenant au contrat de bail du logement de l'école primaire
4. Décision modificative
5. Office National des Forêts
 - Approbation de l'état d'assiette 2016
 - Etat prévisionnel des coupes de 2015
 - Programme des travaux pour 2015
6. Demandes de subvention
7. Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
8. Travaux de remplacement de poteaux d'incendie par le SDEA
9. Projet d'acquisition de parcelle dans la Zone d'Aménagement Différé
10. Divers

TRANSFORMATION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{EME} CLASSE EN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE

Monsieur le Maire expose aux conseillers que Madame Isabelle PETRY, actuellement employée au grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe, peut prétendre accéder au grade d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2015, en raison des conditions d'ancienneté. Afin de nommer l'agent concerné, il convient donc de transformer le poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe en poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT les états de service de Madame Isabelle PETRY

CONSIDERANT la possibilité qu'a Madame Isabelle PETRY d'accéder au grade d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe

SOUS RESERVE de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire

DECIDE, à l'unanimité :

- de transformer le poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe en poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2015

1° CONSTRUCTION D'UN HANGAR COMMUNAL - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

En préambule, Monsieur le Maire informe le conseil qu'un rendez-vous aura lieu en mairie lundi 12 janvier à 14 H avec le SDAUH pour lancer la procédure de modification simplifiée du PLU.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet de construction d'un hangar communal, il convient de passer un marché en vue de la mission de maîtrise d'œuvre.

Après avoir entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de confier le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un hangar communal à l'architecte Philippe CHITTIER, qui propose ses services à hauteur de 9 % du montant des travaux.
- d'inscrire les crédits au budget primitif 2015

2° TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire rappelle que suite à la présentation de l'inventaire de l'éclairage public par les Usines Municipales d'Erstein en date du 23 juin 2014, il a été préconisé de faire réaliser la mise en conformité de l'éclairage public.

Après avoir étudié le projet,

Après avis favorable en commission réunies du 17 juillet 2014

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de faire effectuer les travaux de mise en conformité de l'éclairage public selon le devis des Usines Municipales d'Erstein pour un montant de 13 622,78 € TTC**
- de charger le Maire de demander la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour un montant de 2 270 €**
- d'approuver le plan de financement de l'opération qui prévoit un autofinancement de 11 352 €**
- d'inscrire les crédits au budget primitif 2015**

3° AVENANT AU CONTRAT DE BAIL DU LOGEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire fait part de la demande des locataires du logement de l'école primaire pour un échelonnement de leurs frais de chauffage. Après étude et renseignements pris, il est proposé que la commune prenne en charge les frais de chauffage, et de demander en contrepartie des charges locatives destinées à couvrir ces frais pour un montant de 150 € mensuellement, à compter du 1^{er} janvier 2015. Pour ce faire, un avenant au contrat de bail doit être conclu.

En référence à la délibération du 30 janvier 2013 fixant le prix du loyer

Le Conseil Municipal,

DECIDE, par 14 voix pour et 1 abstention :

- de fixer le montant des charges locatives mensuelles à 150 € pour le logement de l'école primaire à compter du 1^{er} janvier 2015**
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant au contrat de bail**

4° DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un mandat a été émis en 2012 sur le compte 21531 pour la pose de conduite Rue de Matzenheim effectuée par le SDEA. Pour permettre l'intégration de ces travaux au compte 2152, des écritures de régularisation doivent être passées au préalable. Les crédits, tant en dépenses qu'en recettes étant insuffisants, il convient de prendre une décision modificative.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de procéder à la décision modificative suivante :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Article 2152-041	+ 4 032 €	Article 21531-041	+ 4 032 €

5° OFFICE NATIONAL DES FORETS

- Approbation de l'état d'assiette 2016
- Etat prévisionnel des coupes de 2015
- Programme des travaux pour 2015

En préambule, M. MEISTERTZHEIM informe le Conseil que la coupe de 2014 dans la parcelle 2 a été reportée à 2015, pour cause d'inondation rendant cette parcelle inaccessible. La nouvelle coupe de 2015 concerne les parcelles 3 et 4. Concernant le programme des travaux, du nettoyage de régénération sera effectué en parcelle 6, et de l'abattage et matérialisation de lots en parcelle 3 et 4.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions de l'ONF à soumettre pour accord.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'approuver l'état de prévision des coupes pour 2015
 - d'approuver le programme des travaux pour 2015
 - d'approuver l'état d'assiette 2016 des coupes à marteler
- Lot de bois à vendre

M. MEISTERTZHEIM rappelle qu'un lot de bois de chauffage tendre sur pied et non soumis à l'ONF, reste à vendre au lieu-dit Fass-Obermatt d'environ 15 stères. Suite à la parution d'un article dans le bulletin communal, un acheteur serait intéressé. Le Conseil propose de le céder pour un montant de 100 €.

6° DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention de l'école primaire pour l'achat de cadeaux de Noël pour les élèves d'un montant total de 576 €, soit 288 € pour chaque commune. Il informe également des demandes de subvention de l'Association des Paralysés de France et de l'Ecole Alsacienne de Chiens-Guides d'Aveugles.

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité :

- de verser une subvention à l'école primaire d'un montant de 288 € pour l'achat des cadeaux de Noël des élèves
- de verser une subvention de 20 € à l'Association des Paralysés de France
- de verser une subvention de 20 € à l'Ecole Alsacienne de Chiens-Guides d'Aveugles

7° RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

M. MEISTERTZHEIM fait part du rapport et retrace les points importants, en rappelant que le document est consultable à la mairie.

D'autre part, il informe le conseil qu'un troisième point d'apport volontaire pourrait être mis en place, avec des containers enterrés. Une solution pour un emplacement devra être trouvée.

8° TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE POTEAUX D'INCENDIE PAR LE SDEA

M. GOUSSELOT informe que suite au contrôle effectué sur les poteaux d'incendie par le SDEA, il s'avère que 3 poteaux sont à remplacer. La participation financière de la commune s'élève à 1 550 € HT par poteau. Toutefois, suite à une importante fuite, celui à l'entrée de la Rue Haute a déjà été remplacé, et devrait être pris en charge en totalité par le SDEA. Les devis sont en cours et les crédits seront prévus au budget 2015.

9° PROJET D'ACQUISITION DE PARCELLE DANS LA ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE

Monsieur le Maire fait part au conseil du plan de la Zone d'Aménagement Différé créée en 2002 dans le but de permettre l'extension éventuelle de la plateforme sportive et de loisirs. La commune possède un droit de préemption urbain dans cette zone et fait part de la vente de la parcelle Section D n° 74. Pour information, des parcelles ont déjà été acquises dans cette zone en 1998 au prix de 457 € l'are. Le Conseil Municipal estimant la nécessité de saisir cette opportunité, donne un accord de principe sur l'acquisition de la parcelle et charge le Maire de négocier le prix avec le propriétaire.

10° DIVERS

1. Monsieur le Maire fait part de l'ensemble des devis réceptionnés pour la réfection du sol et la réfection du crépi de la salle des fêtes. Il informe qu'il conviendrait de décider assez rapidement du choix du prestataire afin de programmer les travaux en fonction des disponibilités de la salle. Une réunion de la Commission Bâtiments aura lieu jeudi 8 janvier 2015.

2. Le Maire informe que le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires d'un montant de 50 € par élève, doit être reversé à la Communauté de Communes du Pays d'Erstein qui a la compétence « périscolaire ». Dans le cadre du RPI avec Bolsenheim, l'intégralité de la somme a été versée à la commune de Bolsenheim, qui a la charge du reversement.

3. Le Maire fait part du permis de construire de M. STRUB Alexandre pour une maison individuelle.

4. Le Maire fait part de la carte de vœux du géomètre Simler, ainsi que de l'invitation de la Fraternité Chrétienne des personnes malades et handicapées du secteur Erstein-Benfeld, pour une fête le 11 janvier 2015.

5. Le Maire informe que la réception des vœux aura lieu dimanche 11 janvier 2015 à 10 H 30 au Club-House.

6. M. GOUSSELOT rappelle la fête folklorique organisée par l'Office du Tourisme qui se tiendra samedi 20 décembre à 15 H 30 à la Salle des Fêtes.

7. Le Maire fait part d'un DVD reçu du Conseil Général sur la libération de l'Alsace, et qui est mis à disposition des conseillers intéressés.

8. M. MEISTERTZHEIM fait part d'une demande de concession au colombarium. Les cases seront numérotées de 1 à 6 de la gauche vers la droite et de haut en bas.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22 H 30 en souhaitant à tous de bonnes fêtes de fin d'année et invite l'assemblée au verre de l'amitié.